



NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

STATIONNEMENT INTERDIT DEVANT L'ECOLE « LA SALICORNE »

Pour rappel, le problème de la dangerosité du stationnement devant l'école « La Salicorne » a été soulevé.

Pour assurer la sécurité de toutes les personnes présentes et le bon déroulement de l'entrée et de la sortie des écoles, nous vous rappelons certaines règles à respecter :

- **Il est interdit de stationner devant l'école**, les places de parking sont réservées au personnel enseignant.
- **Deux parkings** existent à proximité et nous vous demandons impérativement de les utiliser, ceci pour éviter tout risque d'accident (piétons ou enfants renversés).
- L'arrêt et le stationnement sont **interdits sur l'emplacement « bus »** à tout moment de la journée.
- Aucun véhicule ne doit gêner l'accès au parking ni aux entrées carrossables des riverains.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement attachés à l'arrière du véhicule et transportés dans un siège homologué (Article R212-2 et R212-3 du code de la route). Pour votre information, environ 75% des victimes d'accidents le sont à l'occasion d'un trajet habituel.
- **Pour terminer, nous vous rappelons également qu'il existe un service gratuit de ramassage scolaire.**

Toute personne qui ne respectera pas ces consignes pourra être verbalisée conformément au code de la route.

Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension.

Bien cordialement.

Le Maire,

P. Legois

l'Adjointe en charge des écoles

Anne-Marie Artur

Le Garde Champêtre

Alexandre Grignon